

Management intermédiaire des remontées mécaniques et domaines skiables

RS5573 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	315m
Formacode(s)	33054
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	10/11/2021
Date d'échéance	10/11/2023

Certificateur(s)

SCES NOUVEAUX AUX TELEPHERIQUES FRANCE · SIRET : 38418452900020

CPNEFP Branche des remontées mécaniques et domaines skiables

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
SCES NOUVEAUX AUX TELEPHERIQUES FRANCE	38418452900020	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Les managers intermédiaires de la branche des remontées mécaniques et domaines skiables peuvent être des responsables des services des pistes, responsables d'exploitation, responsables de services damage et maintenance ou des responsables de fonction support, souvent désignés sur ces postes du fait de leurs expériences et de leurs technicités, moins par une formation initiale en management.

Aussi la CPNEFP a souhaité créer ce certificat afin d'assurer le développement des compétences de ces managers (animation d'équipe, ressources humaines, règlementation, sécurité...) dans un contexte de contraintes de plus en plus élevées et d'enjeux de plus en plus importants pour la fidélisation des personnels notamment saisonniers.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Définir

un projet opérationnel pour son service /secteur / Pôle dans les remontées mécaniques ou domaines skiables, en lien étroit avec sa hiérarchie et dans le respect des objectifs fixés par sa hiérarchie, pour une production de service en mesure d'optimiser la satisfaction clientèle des touristes d'une station de ski et en intégrant la sécurité des usagers comme une priorité

Mobiliser les ressources nécessaires pour le déploiement

d'un projet opérationnel pour son service /secteur / Pôle que ce soit en optimisant la transversalité avec les autres services de l'entreprise de remontées mécaniques ou en négociant des partenariats avec des fournisseurs ou sous traitants

extérieurs, le tout en veillant à la conformité des ressources face aux enjeux de qualité et de sécurité

Piloter le développement du projet en respectant le cadre

réglementaire spécifique des remontées mécaniques et domaines skiables (réglementation et responsabilités) , pour s'assurer de son bon déroulement dans le respect des contraintes données (temps, délais, ressources, météo, fréquentation touristique , saisonnalité....)

Evaluer régulièrement le projet de son service /secteur / Pôle en repérant et en analysant précisément les dysfonctionnements constatés pour apporter des mesures correctives, et ce en tenant informée sa hiérarchie

Intégrer efficacement un ou des salarié(s) dans son service /secteur /Pôle après une analyse précise des besoins en ressources humaines et une participation active au processus de recrutement (en lien avec les services Ressources humaines et sa hiérarchie) dans un contexte "ressources humaines" particulier de très forte proportion de travailleurs saisonniers

Développer les compétences de son équipe salariée (en lien avec les services "ressources humaines" et sa hiérarchie) en animant des entretiens professionnels puis en engageant une stratégie en matière de compétences, de formation et d'évolution pour chacun dans le respect des réglementations du secteur notamment en matière de formations obligatoires

Transmettre des consignes et des objectifs clairs à son équipe salariée pour assurer la qualité de l'activité du service/secteur/Pôle, la réussite de son projet dans le respect des règles de sécurité pour le personnel, que ce soit de manière individuelle ou lors de temps collectifs et ce en veillant à la qualité du climat social

Evaluer le travail de ses collaborateurs régulièrement, sa qualité et son éventuel écart avec les objectifs fixés, et ce avec des indicateurs précis, pour optimiser la qualité du service/secteur/Pôle mais aussi le respect des règles de sécurité du personnel, en mettant en place des mesures correctives ou d'encouragements exprimées notamment lors d'entretiens d'évaluation ou de positionnement

Recadrer un collaborateur en cas de conduite déviante (comportement, savoir-être), de fautes dans le respect des consignes et des règles disciplinaires et ce en adoptant une attitude propice, pour optimiser la qualité du service/secteur/Pôle.

Voies d'accès

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le jury est composé de deux membres : le formateur-évaluateur de la session et un professionnel.

Base légale

Date de décision	10/11/2021
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	10/11/2023

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
-------	-----------	----------	------------------	--------------

2019	22	—	—	—
2018	31	—	—	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RS3338

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RS6498

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.domaines-skiables.fr/fr/formations-dsf/certificats/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5573/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	2
Parcours menés à terme	2
Taux d'achèvement	100 %
Période	11/2022 – 12/2022

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	2
Montant total engagé	3 984 €
Coût moyen par dossier	1 992 €
Durée moyenne	35 h
Période	08/2022 – 10/2022
France compétences	100 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.